

Défi  Action 5.2 - Mettre en œuvre des politiques de stationnement public au service d'une mobilité durable

1 DESCRIPTION DU PROJET

Depuis la création de la ville nouvelle de Cergy, le village préexistant a toujours été conservé comme mémoire de l'identité Cergyssoise. Principalement composé de maisons et d'anciens corps de ferme, son développement a été assez limité. Pour améliorer la qualité de vie des habitants, la ville de Cergy a décidé de lancer un projet d'envergure sur l'ensemble du quartier qui permettra notamment de mettre en valeur le patrimoine architectural existant et l'identité du bourg, en lui conférant plus de convivialité (aménagements d'espaces publics de qualité, développement des modes doux...). La première étape du projet est la requalification globale de la rue Nationale, qui constitue l'épine dorsale du village ancien.

L'équipe municipale s'est engagée auprès de la population à mettre en œuvre une démarche de co-construction permettant de renforcer la participation des citoyens à la prise de décision politique. La phase de concertation a permis de rencontrer les habitants du quartier afin d'aborder les 4 grandes thématiques suivantes :

- aménagement de la circulation et du stationnement,
- aménagement des circulations douces,
- lieux de vie (places, commerces, services...),
- accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

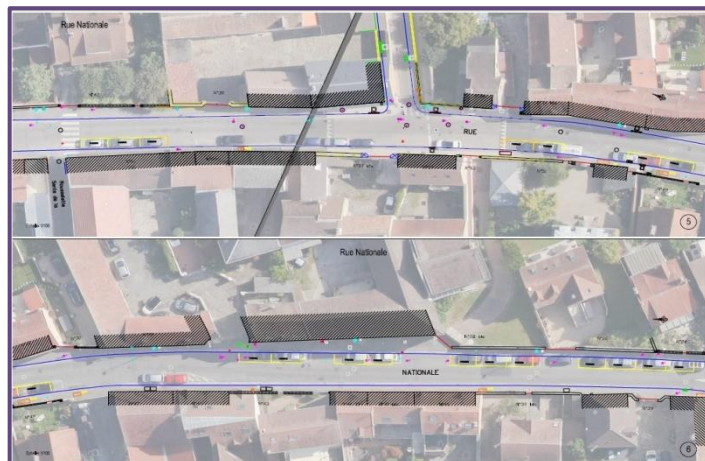


© Ville de Cergy - L.BRISSET

La première rencontre a eu lieu en juin 2016. Les habitants étaient invités à parcourir la rue Nationale et à rendre compte des atouts et des manques de son aménagement. Les attentes ressorties sont les suivantes :

- créer une continuité de la trame piétonne plus lisible et plus sécurisée,
- penser les zones de stationnement au regard des points fréquentés de la rue: commerces, mairie, MJC, église...
- faciliter le passage des bus,
- privilégier le patrimoine architectural du village de Cergy,
- améliorer l'esthétique générale.

La deuxième rencontre s'est déroulée fin juin 2016 et invitait les habitants à se prêter au jeu de l'urbaniste en faisant des propositions concrètes d'aménagement et d'amélioration. De nombreuses propositions sont apparues, notamment pour faire plus de place aux mobilités douces (limitation de la vitesse, création d'une zone de rencontre, piste cyclable, trottoirs plus larges aux normes PMR...) et aux services publics (transports en commun, ordures ménagères...). Pour remplacer le stationnement supprimé et permettre la réalisation de leurs aménagements, les habitants ont proposé plusieurs emplacements possibles pour créer des poches de stationnement et permettre malgré tout un accès facile aux commerces et aux équipements de la rue.



Exemple de plan d'aménagement issu des ateliers participatifs



© Ville de Cergy - L. BRISSET

La troisième rencontre a eu lieu mi-novembre. Elle a débuté par la restitution des étapes précédentes. La maîtrise d'œuvre qui a travaillé à partir des éléments issus des deux premières réunions de concertation et des besoins identifiés a présenté à cette occasion plusieurs propositions d'aménagement, sur la base de grands principes. Les habitants ont ensuite été sollicités pour partager leur avis sur les différentes solutions, ainsi que sur des sujets précis (traitement des circulations vélo, éclairage public, végétalisation).

La question du stationnement revêt un statut paradoxal : les habitants en souhaitent moins au nom de l'intérêt général (valorisation du patrimoine, favorisation des circulations douces), mais espèrent pour la plupart conserver une place de stationnement au plus près de chez eux.

Spontanément lors de l'atelier, les habitants ont cherché des poches de stationnement aux alentours, prêts à stationner plus loin. Ils n'ont pas supprimé de places par eux-mêmes mais ont pris conscience de la difficulté de conserver l'ensemble des places tout en aménageant des trottoirs aux normes PMR. Lors de la présentation des propositions d'aménagement, les habitants s'interrogeaient davantage sur la localisation des emplacements de stationnement que sur leur nombre. Pourtant, même en ajoutant quelques places, l'offre ne pourra satisfaire la forte demande à l'échelle du quartier.

Les échanges avec les riverains ont permis à ces derniers d'identifier la difficulté à laquelle est confrontée la Ville : le périmètre du projet à ce stade ne permet pas de solutionner la question du stationnement en raison du manque d'emprise.

Les commerçants ont été informés de la même façon que les riverains. Une réunion spécifique sera organisée avec les commerçants lorsque le projet sera précisé.

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

Ce projet est porté et financé intégralement par la ville de Cergy. Les travaux sont estimés à 2 millions d'euros HT. La concertation s'est déroulée avec l'accompagnement du cabinet Respublica, spécialisé dans ce domaine. Cette prestation, à laquelle on ajoute les frais d'impression des documents d'information et les éléments logistiques nécessaires aux réunions, a coûté un peu plus de 12 000 euros (TTC) à la Ville. C'est le service communication qui a travaillé en direct avec le prestataire, en associant le service projets urbains.

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

D'autres expériences ont déjà été menées en matière de concertation à Cergy. L'implication des habitants et leur expérience du terrain permettent à la ville d'expliquer certains choix d'aménagements et favorisent à terme l'appréciation du projet. La phase de travaux est par ailleurs mieux acceptée car les habitants connaissent la finalité des aménagements. Ils se sentent concernés, et acteurs de leur ville. Cela est très bénéfique pour la vie locale.

Le village de Cergy est connu pour sa mobilisation. Environ 50 habitants étaient présents lors de la dernière réunion, cela est assez conséquent compte tenu de la taille du quartier et de l'emprise du projet.

## 4 CONTACT

Ville de Cergy - Direction Aménagement et de l'Urbanisme

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)